



Conseil de la Ville

Règlement RV-2008-08-20 modifiant le Règlement 273-90 sur le zonage de l'ex-Ville de Saint-Romuald

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification du titre de l'article 66**

L'article 66 du Règlement 273-90 sur le zonage de l'ex-Ville de Saint-Romuald est modifié par la suppression dans le titre de cet article de « (fixes) ».

Adopté le 16 décembre 2008

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 20 JANVIER 2009